



## Comment obtenir un visa étudiant pr un étranger

Par **STOJKO**, le **26/05/2014** à **15:19**

Bonjour,

j'héberge chez moi à AUBERVILLIERS 93300, depuis le 13/03/2014, une personne de ma connaissance d'origine brésilienne. Cette personne venant du Brésil est venu en France sans visa de court séjour ( moins de 3 mois)puisque'il y a un accord bilatéral entre nos 2 pays.

Cette personne voudrait pouvoir résider en France et faire des études. Comment obtenir un visa pour étudier en France, quelles sont les démarches à effectuer et auprès de qui, quels en st les coûts.

Qui attribue le visa ? doit-il retourner dans son pays d'origine le Brésil pour faire une demande de visa, ou peut-il obtenir ce visa alors qu'il est actuellement en France ?

Merci

Par **aguesseau**, le **26/05/2014** à **16:04**

bjr,

ce sont les consulats de france qui donne les visas aux étrangers qui veulent venir en france. dans le cas de cette personne, elle aurait dû demander un visa étudiant avant de venir en france.

vous pouvez consulter les sites des consulats de france au brésil ainsi que ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2231.xhtml>

cdt

Par **jibi7**, le **26/05/2014** à **19:08**

Hello Stojko

Quand on connaît la situation dramatique d'étudiants qui ne parviennent pas à terminer leur cursus à cause des refus de renouvellement de visa, il faut savoir qu'un étudiant ne présentant pas un projet de formation justifiant qu'il se fasse en France plutôt qu'ailleurs risque de se voir debouter.

Il faut aussi qu'il présente des garanties de ressources, des connaissances de la langue française, un âge etc..

Le statut étudiant bidon passe plus difficilement ces dernières années

Par **STOJKO**, le **26/05/2014** à **22:27**

MERCI pour vos réponses, mais comment s'inscrire dans une université française quand vous résidez à l'étranger ? Là, la personne brésilienne est chez moi, elle peut s'inscrire à la fac de St Denis 93 mais la fac demande la traduction en français des diplômes. Si elle obtient une pré-inscription, le consulat de France à Rio de Janeiro recevra peut-être favorablement sa demande